

en relief à une époque déjà éloignée, par Coindet (de Genève), par Brera, Coster, Angelot etc. J'en ai obtenu, pour mon compte, un résultat si heureux et si rapide dans un cas d'hypertrophie thyroïde (soigné il est vrai en dehors des conditions d'habitat qui l'avaient fait naître), que je n'hésite pas à considérer ce moyen comme devant être tenté dans tous les cas ⁽¹⁾.

En Angleterre, Richardson et Bryant ont eu recours avec succès à l'iodure d'ammonium employé *intus* et *extus* ⁽²⁾.

Le *fucus vesiculosus*, ou *cethiops végétal*, et la poudre de Sancy ne sont que des modes particuliers de ce traitement iodique ⁽³⁾.

⁽¹⁾ 709. On peut, dans ces cas, donner l'iode sous forme de *teinture alcoolique* du Codex (au 12^e), à la dose de 4 à 5 gouttes par jour dans un demi-verre d'eau édulcorée à l'aide du sirop d'écorces d'oranges amères; ou bien l'*iodure de potassium* à la dose de 20 centigr. en faisant coïncider ces médicaments avec des topiques iodés.

Trousseau a conseillé contre le goître des sachets résolutifs composés de :

2	Eponge calcinée en poudre.....	200	gram.
	Iodure de potassium.....	50	d ^o
	Sciure de bois en poudre très-fine....	250	d ^o

On mêle par petites portions et on conserve pour l'usage dans un flacon bien clos. On introduit 15 à 20 gram. de cette poudre dans un sachet de toile fine ou de soie, que l'on pique finement, et on applique ce sachet nuit et jour pendant plusieurs mois. On le renouvelle une fois par semaine.

On a aussi préconisé l'*iodoforme* à la dose de 10 centigr. par jour; on fait en même temps des frictions avec une pommade contenant 4 gr. d'*iodoforme* pour 30 gram. L'odeur très-fragrante de l'*iodoforme* me paraît, dans ce traitement, devoir constituer une sérieuse incommodité pour les malades.

⁽²⁾ 710. L'*iodure d'ammonium* se donne à la dose de 20 à 30 centigr. par jour dans une infusion de gentiane. La pommade est au 8^e.

⁽³⁾ 711. La *poudre de Sancy*, qui a joui d'une grande réputation dans le traitement du goître, est une formule secrète. Bouchardat a proposé, pour la remplacer, la formule suivante :

2	Poudre d'éponge à peine torréfiée.....	20	gram.
	Chlorhydrate d'ammoniaque.....	1	—
	Charbon végétal.....	1	—

On avale la poudre sèche à la dose de 1 gram. La Commission académique de 1831, qui a eu à formuler dans son rapport son opinion sur la valeur de la poudre de Sancy contre le goître, indiquait le mode d'administration suivant: dose de 3 gram. en trois paquets, un le matin, l'autre à midi, l'autre le soir. On porte cette poudre, à l'aide d'une cuiller, dans l'arrière-bouche et on avale à sec. Ce médicament est assez désagréable; le traitement dure de 4 à 6 ou 8 mois.

La poudre de M^{me} de Sancy (de Rouen) ⁽¹⁾ a été essayée en 1826 par une première Commission de l'Académie de médecine, qui obtint par ce moyen 8 guérisons de goître sur 17 cas. L'insuccès fut attribué par elle au mode vicieux d'emploi de ce médicament ou au défaut de persistance des malades. Cette Commission fut remplacée par une autre composée de Portal, Emery, Capuron, Guibourt, Chomel, etc., et elle fit son rapport le 13 décembre 1831. Elle avait obtenu 3 succès sur 6. Elle concluait de proposer au Gouvernement de faire pour 5,000 fr. l'acquisition de cette formule. Je ne sache pas qu'il ait été donné suite à cette proposition; il suffirait, au reste, d'approcher autant que possible, par l'analyse, de cette formule secrète.

Je rattacherai aux dépresseurs de la nutrition locale la méthode *d'atténuation fœtale* qui a été inaugurée par le professeur Moreau et développée par Depaul, et qui est applicable, pendant la grossesse, quand les accouchements antérieurs ont été dystociques par le fait d'une disproportion du volume de l'enfant avec les diamètres pelviens qu'il doit traverser.

Moreau, dans un cas pareil et après un accouchement très-laborieux, soumit une femme, dans la grossesse suivante, à un régime très-débilissant et à l'usage des saignées: elle mit au monde un enfant très-petit, mais qui vécut. Une troisième grossesse, pendant laquelle elle ne subit aucune préparation, eut une issue funeste pour elle et pour son fruit.

Depaul a ajouté, en 1849, aux faits tirés de la clinique de Moreau, deux faits nouveaux qui lui appartiennent et se rapportent à des femmes rachitiques lesquelles, ayant eu auparavant des accouchements dystociques, durent à cette méthode des accouchements simples et conservèrent leur enfant. Ce gynécologiste éminent concluait à l'utilité du régime débilissant mis en usage dès le commencement de la grossesse, quand il y a eu un volume habituellement considérable des autres enfants ou quand les diamètres du bassin sont assez rétrécis pour faire craindre la nécessité de revenir, soit à l'embryotomie, soit à la section de la symphyse, et il faisait remarquer que l'enfant, quoique très-diminué de volume, ne paraissait nullement atteint dans sa vitalité ⁽²⁾.

⁽¹⁾ 712. Sans connaître au juste la composition de la *poudre de Sancy*, on sait qu'elle renferme 7 substances végétales et 1 sel alcalin. La poudre proposée par Bouchardat la remplace-t-elle complètement? Rien ne le prouve positivement.

⁽²⁾ 713. Voilà les règles pratiques qui doivent présider à l'institution de ce traitement: 1^o début vers trois ou quatre mois de la grossesse; 2^o di-

Les idées de Depaul ont été attaquées; mais on ne leur a pas opposé d'arguments démonstratifs, et j'ai dû, dans un cas, à cette méthode, un succès qui m'a affermi dans l'idée que j'avais de son utilité. Cet accoucheur gradue, du reste, la sévérité de ce traitement débilitant suivant la mesure du rétrécissement pelvien. Il pense qu'il doit être appliqué dans toute sa rigueur quand le rétrécissement a atteint 2 à 3 centimètres. (Depaul, de *l'Influence de la saignée et d'un régime débilitant sur le développement de l'enfant pendant la vie intra-utérine*, in *Bullet. de thérap.*, 1849, t. XXXVII, p. 19 et 109. — Voir aussi, sur cette question de clinique obstétricale: Chailly, *Convient-il, dans les vices de conformation du bassin ou d'excès du volume de l'enfant, de substituer le régime débilitant et les saignées à l'accouchement prématuré artificiel?* in *Bullet. acad. de méd.*, 1851, t. XIII, p. 361. — Du même auteur, *Traité pratique de l'art des accouchements*, 5^e édit.; Paris, 1867, p. 238.)

J'ajouterai, enfin, que Delfrayssé (de Cahors) a préconisé l'emploi de l'iode dans les deux derniers mois de la grossesse, comme moyen d'accommoder le volume du fœtus à des bassins rétrécis. (*Acad. des Sc.*, 1850.) Delfrayssé a cité deux observations qui semblent favorables à cette méthode: dans l'une, il y avait eu trois accouchements très difficiles; l'iode diminua le volume du fœtus dans deux grossesses qui furent conduites à bonne fin. Dans l'autre, cinq fois l'accouchement avait été malheureux; l'iode réussit dans une sixième grossesse (*). Je devais rappeler ces faits tout en reconnaissant que cette assimilation d'un fœtus à une tumeur semble *a priori* quelque peu aventureuse.

minution progressive des aliments; 3^e abstention d'aliments réparateurs, en particulier de viandes noires; 4^e soupes maigres et légumes faisant la base de l'alimentation; 5^e réduction des aliments pouvant aller peu à peu jusqu'aux trois quarts de la nourriture habituelle (les sensations pénibles que provoque cette abstinence vont en s'éteignant peu à peu); 6^e saignées, pratiquées surtout dans les deux ou trois derniers mois.

(* 714. La formule de ce traitement est la suivante:

℞ Iode.....	1 gram.
Iodure de potassium.	2 —
Eau distillée.....	30 —

On donne par jour, pendant la durée du 7^e et du 8^e mois, 6 à 8 gouttes de cette solution dans un demi-verre d'eau sucrée, une heure avant le repas.

LIVRE CINQUIÈME

MODIFICATEURS DE LA CALORIFICATION

La *thermogénèse*, ou faculté de produire de la chaleur, n'est pas une fonction spéciale des organismes vivants, mais bien le résultat du jeu d'une autre fonction, l'hématose pulmonaire et interstitielle, ou plutôt des actes chimiques qu'elle met en jeu. La source de la chaleur organique est une, mais la répartition n'en est pas uniforme. Colin a démontré que chaque organe avait, en quelque sorte, sa température propre, c'est-à-dire que la moyenne thermométrique de l'organisme était la résultante de températures partielles très-diverses. Il a vu, de plus, que la température propre à chaque organe n'est pas constante; qu'elle varie, notamment, dans la peau, les muscles, les organes respiratoires et digestifs; que la température relative des deux sangs est également diverse, l'excès appartenant tantôt au sang artériel, tantôt au sang veineux; que celui-ci est plus froid vers les extrémités, mais que sa température tend à s'uniformiser avec celle du sang artériel à mesure qu'on se rapproche du cœur. C'est ainsi que, sur 102 expériences thermométriques faites dans les deux ventricules, il a trouvé 51 fois le sang du ventricule gauche plus chaud; 31 fois l'excès de température appartenait au ventricule droit; 21 fois la température était la même dans les deux ventricules. La température du sang est prise, chez l'homme, pour la mesure générale de la température organique. Bien que ce ne soit pas rigoureusement exact, on s'en tient à cette appréciation, et on évalue à 37^o,5 environ la chaleur du sang ou celle des cavités organiques qui ne sont pas soumises à des déperditions directes de chaleur.

Les animaux ont la propriété de maintenir à peu près constante cette température de leur *milieu intérieur*, pour employer l'expression de Cl. Bernard, au sein des variations de la température du milieu extérieur; mais cette puissance de thermogénèse qui permet, à la rigueur, à l'homme de supporter, pendant un temps limité, des températures atmosphériques mesurées par les extrêmes de 50^o au-dessous de zéro et de 45^o au-dessus, c'est-à-dire par un écart de plus de 95^o, n'est pas illimitée; son or-